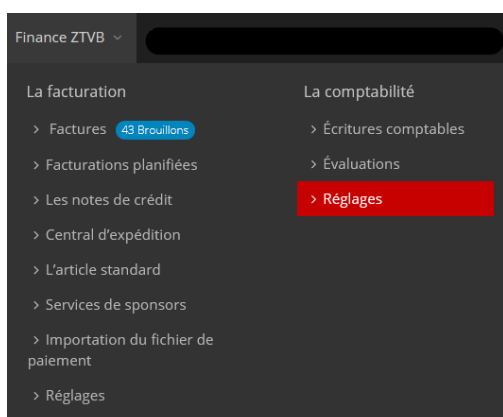


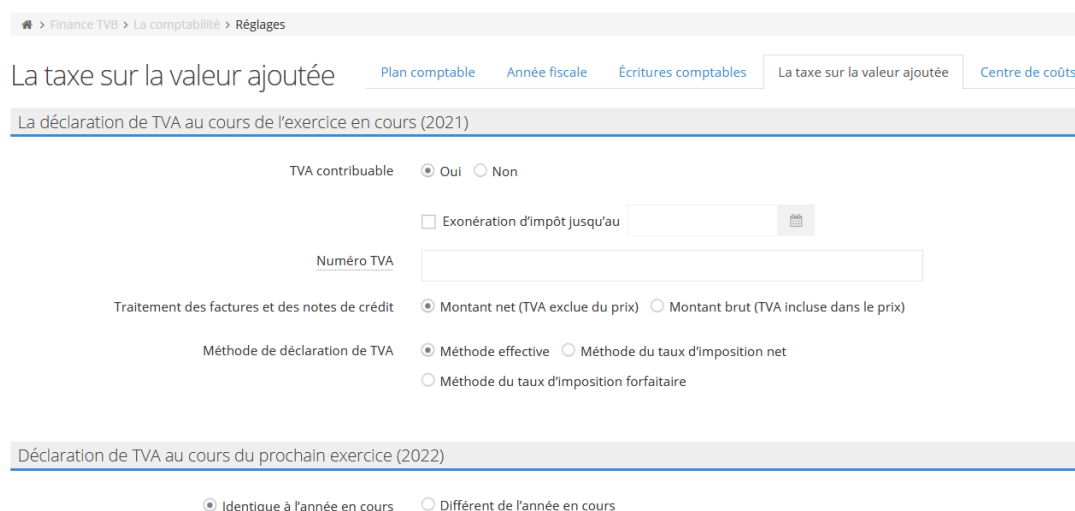
## Taxe sur la valeur ajoutée

Meike Pfefferkorn - 2021-09-07 - Mise en place de la comptabilité



Si votre association est assujettie à la TVA, les configurations correspondantes peuvent être effectuées dans réglages sous l'onglet "TVA".

Vous pouvez y définir, quel est le taux de TVA à sélectionner lors de la création des factures et vous pouvez définir également une valeur standard pour le taux de TVA et la taxe à payer.

A screenshot of the 'Réglages' (Settings) page for 'La taxe sur la valeur ajoutée' (VAT) in the Fairgate software. The page has a breadcrumb trail: 'Finance TVB > La comptabilité > Réglages'. Below the breadcrumb, there are several tabs: 'Plan comptable', 'Année fiscale', 'Écritures comptables', 'La taxe sur la valeur ajoutée' (selected), and 'Centre de coûts'. The main heading is 'La déclaration de TVA au cours de l'exercice en cours (2021)'. The form contains several settings:

- 'TVA contribuable': Radio buttons for 'Oui' (selected) and 'Non'.
- 'Exonération d'impôt jusqu'au': A checkbox and a date picker.
- 'Numéro TVA': A text input field.
- 'Traitement des factures et des notes de crédit': Radio buttons for 'Montant net (TVA exclue du prix)' (selected) and 'Montant brut (TVA incluse dans le prix)'.
- 'Méthode de déclaration de TVA': Radio buttons for 'Méthode effective' (selected), 'Méthode du taux d'imposition net', and 'Méthode du taux d'imposition forfaitaire'.

Below this section, there is another heading: 'Déclaration de TVA au cours du prochain exercice (2022)'. It has two radio buttons: 'Identique à l'année en cours' (selected) and 'Différent de l'année en cours'.

Après avoir confirmé l'option "assujetti à la TVA" par "oui", vous pouvez saisir votre numéro de TVA et déterminer comment la TVA doit être calculée.

Vous trouverez également sur cette page une liste des taux de TVA en vigueur.

Activez celles qui sont importantes pour vous afin de pouvoir les sélectionner plus tard lors de la création de la facture.

Enfin, les valeurs par défaut pour la compensation de la TVA et la taxe payée peuvent également être déposées ici.